

## FICHE DE CONSTATS

Exploitant : Métropole AMP

Lieu de constat : Déchetterie Salon

DATE DE L'INSPECTION : 04 JUIN 2020

N°	Prescription contrôlée :	Constats :	NON CONFORME	SUSCEPTIBLE DE MED
1	Les 5 écarts de l'inspection du 06 mars 2017 Article 27 de l'arrêté du 26 mars 2012	Les prescriptions sont respectées. Les quais sont maintenant équipés de dispositifs anti-chute cependant sur 4 quais les dispositifs sont endommagés et doivent faire l'objet de réparations ou remplacement dans les meilleurs délais afin d'être fonctionnels.		OUI
	Suites En attente d'un retour de l'exploitant pour programmer la réparation des gardes corps endommagés et/ou leur condamnation temporaire. L'affiche du risque anti-chute sera remis en place d'ici la fin de la semaine. Je vous en adresserai une photo dès la mise en place.	Mise en œuvres de mesures compensatoires provisoires en attente de mesures définitives (réparation ou condamnation).	Écart levé Proposition de mise en demeure Proposition d'arrêté complémentaire Commentaires :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
2	PAC Porter à connaissance R 512-46-23 code environnement	Porter à la connaissance du préfet les PAC des travaux entrepris en 2017 (quai, bassin ....) et en 2020 plateforme de compostage des déchets verts.		OUI
	Suites *Porter à connaissance des travaux de 2016 *DOE des travaux indiquant que les travaux réalisés sont conformes au porter à connaissance de 2016 *Projet de porter à connaissance en court de signature pour les travaux 2020		Écart levé Proposition de mise en demeure Proposition d'arrêté complémentaire Commentaires :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
3	Registre déchets sortants Article 2 de l'arrêté du 29 février 2012 relatif aux registres en ICPE	Le registre des déchets sortants ne contient pas l'ensemble des informations obligatoires prescrites à l'article 2 de l'arrêté du 29 février 2012.		OUI
	Suites : Nous travaillons sur la mise en place d'un document global par site. Je vous adresse la trame du document au plus tard vendredi 12. Nous utiliserons ce document dès le 1 <sup>er</sup> juillet 2020.		Écart levé Proposition de mise en demeure Proposition d'arrêté complémentaire Commentaires :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>

N°	Observations :	Suites données par l'exploitant	PRESCRIPTION INADAPTÉE	SUITES DONNÉES
1	Suites au rapport du contrôle des installations électrique de la déchetterie de Socotec du 07/06/2019, il n'est pas possible de connaître les suites données aux observations annotées.	Nous aborderons ce point lors de notre réunion trimestrielle avec l'exploitant afin de formaliser les modalités de suivi des mesures prises.		A vérifier lors de la prochaine inspection
2	Stockage de D3E trop important, suite problème de disponibilité de l'éco-organisme collecteur	Transmissions d'un mail de rappel à l'éco-organisme lui rappelant ses responsabilités.		A vérifier lors de la prochaine inspection
3	BSD D3E : Ils sont bien complétés, archivés et enregistrés au siège de la métropole, cependant une copie des BSD doit être transmis par le transporteur à la déchetterie à chaque enlèvement.	Transmissions d'un mail de rappel à l'éco-organisme lui rappelant ses responsabilités.		A vérifier lors de la prochaine inspection